Chère Lectrice, Cher Lecteur,

Dans la septième édition du «newsticker», nous attirons votre attention sur une pétition de «Mobilité piétonne Suisse», qui vaut la peine d’être soutenue. Par ailleurs, nous informons au sujet d’actualités issues de diverses discussions parlementaires. Nous vous souhaitons une bonne lecture.

**Pétition «Le trottoir aux piétons»**

Le 20 décembre 2017, l'Office fédéral des routes OffRou a présenté aux organisations concernées par le trafic routier ses projets de révisions de lois. Certaines dispositions ont été critiquées, en particulier la possibilité pour les jeunes cyclistes jusqu'à 12 ans de rouler sur les trottoirs ainsi que la permission de tourner directement à droite au feu rouge. Or, l'association «Mobilité piétonne Suisse» lance une pétition qui demande au Conseil fédéral que les trottoirs continuent à être l'espace du piéton, afin qu'il puisse s'y mouvoir en toute sécurité.

Dès lors, nous vous demandons instamment de signer leur pétition. Votre appui et l'appui du plus grand nombre nous seront très précieux pour persévérer dans la défense de nos intérêts. Merci d'avance.

Pour davantage d'informations et signer la pétition, suivez le lien ci-après: [Informations sur la pétition](https://mobilitepietonne.ch/trottoir/).

**Rapport du Conseil fédéral sur la politique en faveur des personnes handicapées**

Le Conseil fédéral a adopté un rapport sur le renforcement de la politique en faveur des personnes handicapées. Il y admet, pour la première fois, que des mesures concrètes doivent être prises, pour permettre aux personnes handicapées d’avoir la possibilité de participer à la vie de la société sur un pied d’égalité. Le rapport contient des principes de base primordiaux, sur lesquels une politique suisse en faveur des personnes concernées par le handicap est à construite: la possibilité pour elles de participer entièrement à la vie de la société sur un pied d’égalité est fixée comme objectif dominant, la focalisation est portée sur leurs compétences et la «vie autodéterminée» est l’un des terrains d’action prioritaires. Le rapport peut parfaitement donner le feu vert à une politique cohérente en faveur des personnes handicapées. Les prochains pas accomplis vers la concrétisation et la réalisation seront décisifs.

**CF Ueli Maurer ouvre l’accès au bâtiment du Palais fédéral aux personnes aveugles et malvoyantes**

Avec les Lions Suisse-Liechtenstein, nous offrons une maquette haptique du Palais fédéral à la Confédération. Dans le cadre d’une remise solennelle le 30 avril 2018, le Conseiller fédéral Ueli Maurer a reçu le cadeau en présence de personnes aveugles et malvoyantes ainsi que de nombreux invités. De manière imagée, les personnes aveugles et malvoyantes obtiennent ainsi un accès approprié au Palais fédéral et de ce fait à la politique fédérale.

La maquette haptique du Palais fédéral, à l’échelle 1:130e, mesure 2.6 mètres de long, 92 centimètres de large et 67 centimètres de haut. Elle est fixée à un socle placé sur la «Terrasse fédérale», appelée localement «Känzeli». Et elle invite à une visite estivale de la Capitale fédérale!

**Réforme des prestations complémentaires**

La réforme des prestations complémentaires fait encore l’objet de discussions au Parlement. Des réductions des PC apporteraient des désavantages désastreux également pour les personnes aveugles et malvoyantes. Comme l’organisation faîtière Inclusion Handicap l’écrit dans con communiqué de presse, à l’ouverture de la procédure d’élimination des divergences, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-É) suit sa ligne sur des points centraux. Voilà une urgence primordiale: sinon, la réforme menace de devenir un projet de loi purement axé sur des mesures d’économie, mettant en péril la situation financière de nombreuses personnes handicapées. Le Conseil national avait approuvé des projets de démantèlement irresponsables et intolérables. L’ajustement des contributions pour les loyers aux prix réels du marché est une exigence essentielle. Depuis 2001, il n’y a plus eu d’adaptation, malgré le fait que les coûts ont augmenté de plus de 20 pourcents. De nombreux bénéficiaires des PC ont été forcés d’économiser sur d’autres revenus, destinés en principe à financer leurs besoins vitaux, afin de pouvoir payer leurs loyers. Il est réjouissant que la CSSS-É tienne à un ajustement raisonnable. Le Conseil national s’était encore prononcé pour d’autres réformes, qui auraient pu entraîner les bénéficiaires de PC dans la pauvreté. Aujourd’hui, une personne seule habitant à Zurich reçoit au maximum 1'100 francs pour son loyer. Selon l’actuelle proposition de la Commission, ce montant peut être augmenté à 1'370 francs. Le Conseil national a même proposé de le diminuer à 1'080 francs. À ce sujet, il faut noter que les personnes ayant un loyer inférieur à ce montant ne recevront pas la somme maximale, mais seulement l’équivalent au loyer effectif. En outre, la Commission enraye d’autres offensives contre la situation financière des bénéficiaires de PC: ainsi, les contributions pour les enfants ne devraient pas être diminuées; par ailleurs, pour les contributions liées aux primes des caisses-maladies, le montant maximal pris en considération sera celui correspondant aux primes moyennes en vigueur dans chacun des cantons.

**Pas d’âge minimum fixé à 30 auprès de l’AI**

L’organisation faîtière Inclusion Handicap est soulagée par la décision de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) dans le développement de l’AI: elle ne veut pas d’une augmentation générale de l’âge minimum à 30 ans pour les bénéficiaires de la rente AI. En outre, elle s’est prononcée contre les réductions pour les frais de déplacement liés à des mesures médicales. En outre, les frais liés aux traitements d’infirmités congénitales rares devraient encore pouvoir être financés.

Lisez l’intégralité du communiqué de presse d’Inclusion Handicap sous le lien ci-après: [Communiqué de presse d’Inclusion Handicap](https://www.inclusion-handicap.ch/fr/aktuelles/news/kein-mindestrentenalter-30-bei-der-iv-erfreulicher-kommissions-entscheid-333.html).

**Issu du cercle de nos membres**

**Peter Ziegler, de Elgg, nous communique:** Le formulaire de demande de rente de l’AVS est le premier et, pour le moment, malheureusement le seul formulaire électronique d’une compagnie d’assurance sociale pouvant être rempli de manière entièrement accessible aux personnes utilisatrices de programmes de type «screen reader». Vous trouvez la description correspondante en suivant le lien ci-après: <https://form.ahv-iv.ch/ahv/jsp/front.jsp?app=AHV-IV&form=318_370_v2&lang=fr>.

Dans la pratique, il est apparu que ces conseils d’utilisation sont incomplets. Certains chapitres du formulaire ne pouvaient pas être ouverts, permettant ainsi d’y introduire les données requises, et il n’y est pas décrit, comment procéder pour sauvegarder les données introduites sans utiliser la souris – seulement avec les touches du clavier. Seulement après de nombreux essais manqués, j’ai réussi à trouver enfin la solution. Pour éviter les mêmes peines à d’autres personnes souhaitant remplir le formulaire électronique avec un «screen reader», les conseils d’utilisation mentionnés devraient être complétés de la manière suivante:

Afin d’introduire des données dans un chapitre du formulaire, il faut sauter avec la touche «TAB» sur le chapitre souhaité et l’ouvrir avec la touche «ENTER». Pour sauvegarder les données introduites sur votre ordinateur, après avoir sauté avec la touche «TAB» jusqu’au bouton «Enregistrer», à la fin du formulaire, activez la procédure de sauvegarde avec la touche «ENTER», ouvrant ainsi une description de la procédure de sauvegarde, dans laquelle il faut naviguer avec les touches flèches jusqu’au nom du document «Formular 318\_370\_v2»; confirmer l’enregistrement avec la touche «ENTER».

Meilleures salutations,

Défense des intérêts

Téléphone 031 390 88 33

[defensedesinterets@sbv-fsa.ch](mailto:defensedesinterets@sbv-fsa.ch)

**Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA**

Secrétariat général

Könizstrasse 23, case postale, 3001 Berne

[sbv-fsa.ch](http://www.sbv-fsa.ch/) | [facebook](https://www.facebook.com/sbv.fsa/)